

SPECIAL VOL DE 2 ET 3-ROUES

// DOSSIER DE PRESSE //

CONTACT PRESSE MUTUELLE DES MOTARDS

Laure Gelmini
04 67 04 71 63
06 62 16 47 84
laure.gelmini@amdm.fr

Lutter contre le vol : un engagement concret dans le cadre de la démarche « Prévention, assurance comprise » portée par la Mutuelle des Motards, spécialiste de l'assurance des deux et trois-roues.

Dans un contexte où le vol de deux-roues motorisés atteint des niveaux préoccupants, et face à ce fléau qu'il faut combattre collectivement, notre réponse va bien au-delà de la simple observation ou du classement des modèles les plus ciblés.

À travers sa démarche « Prévention, assurance comprise », la Mutuelle déploie une stratégie globale articulée autour de la sensibilisation, de l'accompagnement de ses assurés, de la valorisation des innovations technologiques, et d'une vigilance partagée. Un engagement fort qui s'inscrit au cœur de notre mission de protection, et que nous mettons en œuvre au quotidien aux côtés de nos sociétaires.

LA MUTUELLE DES MOTARDS VOUS AIDE À MIEUX COMPRENDRE ET À ADOPTER LES BONS RÉFLEXES POUR UNE MEILLEURE PROTECTION !

- Mieux connaître les techniques de vol aujourd'hui !
- Plus ou moins de vols aujourd'hui ?
- La vigilance et les réflexes préventifs du propriétaire du véhicule restent le meilleur antivol.
- Comment réagir quand on constate malgré tout un vol ?
- La Mutuelle des Motards renforce la protection de ses sociétaires.
- Un classement des vols pour mieux sensibiliser et pour mieux renforcer la prévention et la vigilance.
- Le classement des motos et scooters les plus volés.

À PROPOS DE LA MUTUELLE DES MOTARDS

Créée en 1983 par 40 000 membres fondateurs à l'appel de la FFMC (Fédération Française des Motards en Colère), l'assurance Mutuelle des Motards est le spécialiste de la protection des conducteurs de 2 et 3-roues motorisés. Développer la pratique du 2-roues à moteur et protéger ses sociétaires en concevant des produits d'assurance innovants sont les deux moteurs de la Mutuelle des Motards.



.../...

/ DOSSIER DE PRESSE / SPECIAL VOL DE 2 ET 3 ROUES

MIEUX CONNAÎTRE LES TECHNIQUES DE VOL AUJOURD'HUI !

Le vol d'emprunt

Il concerne souvent les scooters de petites cylindrées ou les motos un peu plus anciennes. C'est souvent un vol de nécessité pour se déplacer ou le vol dit de « plaisir » pour une consommation immédiate. Le PCX est souvent concerné par ce type de vol, et est souvent retrouvé non loin du lieu du vol.

Le vol dit « criminel »

Il se présente sous 2 formats

- 1 - Le voleur reçoit une commande précise d'un modèle de véhicule ou cible un modèle facilement démontable et qu'il est possible de revendre en pièces détachées. Des nombreux modèles du Top 10 sont concernés, notamment les MT07.
- 2 - La criminalité organisée. De véritables réseaux se sont mis en place afin de faire du vol une source de revenus illégaux d'envergure. On parle de véhicules maquillés, et souvent revendus à l'export. Ils sont dans les plus onéreux, récents, tels que la BMW GS. Souvent très rapidement exportés, ils sont malheureusement rarement retrouvés.

PLUS OU MOINS DE VOLS AUJOURD'HUI ?

Tout dépend si l'on regarde le volume ou le coût.

En effet, le nombre de vols en France a baissé (-12% selon Argos*), et nous notons que, grâce notamment à nos actions de prévention, cette baisse est de 13,4% sur les véhicules des sociétaires de la Mutuelle des Motards. Une bonne nouvelle contrebalancée dans la foulée par la mauvaise : les vols coûtent de plus en plus chers aux assureurs !

À la Mutuelle des Motards, en 4 ans, le coût moyen d'un vol non retrouvé a progressé de 40%.

Pourquoi ? Parce que la valeur moyenne des véhicules volés ne fait que croître. Si on prend l'exemple de la BMW GS, c'est à la fois un des véhicules les plus vendus en France, et aussi un des plus chers avec un prix d'accès au-delà des 25 000€.

* www.gieargos.org ARGOS est un organisme professionnel de l'assurance à but non lucratif. Il agit dans l'intérêt général afin de rechercher, identifier et récupérer des véhicules volés.

LA VIGILANCE ET LES REFLEXES PREVENTIFS DU PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE RESTENT LE MEILLEUR ANTIVOL

« J'en ai pour 5 minutes ! » Même en ne s'absentant que quelques minutes ou en stationnant sa moto dans un garage qu'on pense protégé, il est important de toujours respecter des principes de base :

- **Retarder le vol en multipliant les « épreuves » pour le voleur.** Additionner ce qui freinera peu ou beaucoup. Cela peut être un antivol mécanique, mais aussi une porte, un portail. Privilégier donc le stationnement privé ou protégé. Vous pouvez aussi regarder les initiatives qui proposent des stationnements 2RM mutualisés dans les grandes villes de France.
- **Bloquer la direction.** Cela peut paraître très simpliste mais c'est un des premiers éléments qui sera observé par les experts si la moto volée est retrouvée. Obligatoire, l'antivol de direction doit être verrouillé dès que vous stationnez votre 2-roues. Si l'antivol de direction n'a pas été forcé par le voleur (et donc n'a pas été mis lors du stationnement), il n'y a pas d'effraction et le vol ne peut être indemnisé. Ce système est loin d'être infaillible, nous le savons, mais il constitue toujours le premier « retardateur ».
- **Protéger sa moto avec un antivol mécanique et relié à un point fixe.** Nous savons qu'il est parfois difficile, voire impossible, de s'attacher à un point fixe (selon le modèle de la moto, de l'antivol ou du lieu), mais cela reste un conseil majeur quand cela est possible. Les antivols « classe SRA » assurent une protection optimale et dans les règles.
- **Équiper sa moto d'un traceur GPS.** Certes, celui-ci n'évitera pas le vol mais augmente les chances de retrouver son 2-roues dans un délai très court, et donc souvent encore en très bon état. Dans tous les cas, n'intervenez pas seuls et appelez les forces de l'ordre pour aller chercher votre 2-roues. Certaines marques de traceur aident même parfois à faire le lien avec les forces de police.
- **Privilégier le stationnement dans des zones visibles de tous.** Contrairement à ce que l'on peut penser, garer sa moto dans une petite ruelle loin des regards de tous en pensant que justement, elle sera moins repérée s'avère souvent être une erreur.

.../...



/ DOSSIER DE PRESSE / SPECIAL VOL DE 2 ET 3 ROUES

COMMENT REAGIR QUAND ON CONSTATE MALGRE TOUT UN VOL ?

- Vérifier s'il est possible de relever d'éventuels indices sur le lieu de vol. Attention, si tel est le cas, il faut les noter ou les prendre en photo et ne surtout pas les toucher pour ne pas polluer la scène du vol.
- Porter plainte sans attendre, dès le constat du vol. Si la moto est équipée d'un traceur, n'oubliez pas de le mentionner aux forces de l'ordre afin de faciliter les recherches.

LA MUTUELLE DES MOTARDS RENFORCE LA PROTECTION DE SES SOCIÉTAIRES

La Mutuelle des Motards a fait évoluer sa politique d'indemnisation pour prendre en compte certains traceurs comme moyen de protection vol, et ainsi faire baisser la franchise vol en cas de sinistre. Pour aller plus loin, nous mettons en place chaque année une opération « Engagement Prévention ». Le principe est simple : un sociétaire achète un équipement de protection pour lui ou sa moto et il reçoit 50 € de remboursement sur sa cotisation annuelle. Le dispositif prend en charge la protection du motard et de la moto, notamment antivols classe SRA, et traceurs, afin de contribuer encore à la lutte contre le vol. **Pour 2025, le mois de l'engagement prévention est en mai (du 1^{er} au 31). Pensez-y, cela peut vous servir à investir pour vous protéger contre le vol.**

La Mutuelle des Motards a d'ailleurs noué différents partenariats au bénéfice de ses sociétaires : <https://offre-partenaire.mutuelledesmotards.fr>

UN CLASSEMENT DES VOLS POUR MIEUX SENSIBILISER ET RENFORCER LA PREVENTION ET LA VIGILANCE

Dans le cadre de son engagement constant contre le vol de deux et trois-roues, la Mutuelle des Motards informe régulièrement ses sociétaires et, plus largement, l'ensemble de la communauté motarde.

L'objectif n'est évidemment pas de décourager l'achat de certains modèles identifiés comme plus exposés, mais bien d'encourager une vigilance renforcée pour les propriétaires concernés. Il convient d'ailleurs de rappeler que la prudence reste de mise, quel que soit le modèle de moto.

Parallèlement à cette démarche de prévention, la Mutuelle agit concrètement pour faire émerger de nouvelles solutions techniques. À ce titre, son action a notamment contribué à mobiliser le SRA (Sécurité et Réparation Automobiles) autour de l'élaboration d'une norme dédiée aux traceurs GPS, dans un secteur en pleine expansion porté, entre autres, par des start-up françaises innovantes.

La Mutuelle accompagne également l'introduction prochaine sur le marché français du dispositif de marquage britannique DATATAG, susceptible de redynamiser le secteur du gravage de sécurité et d'offrir une protection optimale.

L'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans la mission fondatrice de la Mutuelle des Motards : garantir à chacun la liberté de rouler avec la moto de son choix, sans être pénalisé par des tarifs prohibitifs d'assurance. C'est cette volonté qui, hier comme aujourd'hui, continue de guider notre action.

LE CLASSEMENT DES MOTOS ET SCOOTERS LES PLUS VOLES**TOP 10 DES MOTOS**

Position 12/2024	Modèle	Cylindrée	Marque
1	R1250GS et GSA	1250	BMW
2	TRACER 7	700	YAMAHA
3	R1250RT	1250	BMW
4	TRACER 9GT et GT+	900	YAMAHA
5	MT-09	900	YAMAHA
6	MT-10	1000	YAMAHA
7	S1000RR	1000	BMW
8	TENERE 700	700	YAMAHA
9	DUKE	125	KTM
10	MT-07	700	YAMAHA

TOP 10 DES SCOOTERS

Position 12/2024	Modèle	Cylindrée	Marque
1	T-MAX	530/560	YAMAHA
2	PCX	125	HONDA
3	X-ADV	750	HONDA
4	LIBERTY	125	PIAGGIO
5	T-MAX	500	YAMAHA
6	VESPA (tout modèle)	125	PIAGGIO
7	X-MAX	125	YAMAHA
8	X-MAX	300	YAMAHA
9	FORZA	125	HONDA
10	MP3 LT	500	PIAGGIO

TOP 10 DES MOTOS ET SCOOTERS

Position 12/2024	Modèle	Cylindrée	Marque
1	T-MAX	530/560	YAMAHA
2	PCX	125	HONDA
3	X-ADV	750	HONDA
4	R1250GS et GSA	1250	BMW
5	TRACER 7	700	YAMAHA
6	R1250RT	1250	BMW
7	LIBERTY	125	PIAGGIO
8	TRACER 9GT et GT+	900	YAMAHA
9	MT-09	900	YAMAHA
10	MT-10	1000	YAMAHA

